

le Snes-Fsu vous informe



Forfait mobilités durables - année 2023

Ce forfait concerne la prise en charge de frais de covoiturage, ou d'utilisation d'un vélo personnel dans le cadre des trajets domicile-travail des agents.

Depuis le 1er septembre 2022, le forfait peut être cumulé avec une prise en charge partielle des titres d'abonnements.

Il existe 3 tranches de montant pour le forfait :

100€ pour 30 à 59 jours de trajet

200€ pour 60 à 99 jours de trajet

300€ pour au moins 100 jours de trajet

Qui peut en bénéficier ?

Tous les personnels des collèges et lycées en activité, sauf les volontaires en service civique. **L'agent doit produire, avant le 31/12 de chaque année**, une déclaration sur l'honneur.

Formulaire en ligne :



Annonces de G. Attal sur les mathématiques : en arrière toute au collège, bricolages au lycée

La principale mesure est la **mise en place de groupes de niveaux de niveau sur la totalité du collège**, en étendant ce qui a commencé à se mettre en place en Sixième. En conférence de presse, le ministre a reconnu s' « appuyer sur la science et le bon sens ». Manifestement, il n'a pas lu les travaux des chercheurs qui dressent de manière unanime l'échec de cette pratique à faire réussir tous les élèves. Bien au contraire, faire des groupes de niveau, c'est entériner les inégalités existantes, les amplifier, et stigmatiser définitivement les plus faibles pour finir de les enfermer dans une voie toute tracée, qui ne leur laissera aucune échappatoire.

L'annonce surprise d'une épreuve en fin de Première générale et technologique (sous la forme d'une épreuve anticipée du baccalauréat, **dont la première session serait en 2026**) se distingue par son imprécision : annoncée comme épreuve portant sur l'enseignement scientifique, elle a été présentée à la presse comme épreuve de mathématiques, adaptée aux divers parcours des élèves en mathématiques (selon qu'ils ont suivi la Spécialité ou pas, et selon la place occupée par les mathématiques dans les filières de la voie technologique ?). On en saurait mieux décrire le brouillard qui l'entoure pour le moment.

Congés de Formation Professionnelle - Année scolaire 2024/2025

Les demandes doivent être saisies dans l'application COLIBRIS - via le portail ARENA - **entre le 6 novembre 2023 et le 10 janvier 2024** en y joignant une lettre de motivation précisant les objectifs du projet de formation. La réponse de l'administration sera donnée dans Colibris

Pour plus d'information, **contactez le SNES** par mail à l'adresse s3str@snes.edu ou par téléphone au 03 88 75 00 82.

